



**ARRETE N° 12 /ARS/CD/2022**

**Portant autorisation d'extension de capacité de 10 places au sein l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) géré par l'Association Frédéric Levasseur (AFL)**

-----  
**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé La Réunion**

**Le Président du Conseil Départemental de La Réunion**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.312-1 I 7°; L313-1-1 ; L344-1-1, R314-140 et suivants, D344-5-1 à 16 ;
- Vu** le Code de la Santé Publique ;
- Vu** la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- Vu** le décret du 6 avril 2022 portant nomination de Monsieur Gérard COTELLON en tant que directeur général de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion ;
- Vu** le décret n° 2020-147 du 21 février 2020 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ;
- Vu** l'arrêté n°381 DASS/EE du 16 janvier 1980 autorisant le fonctionnement du Foyer d'Accueil Occupationnel de Saint François, géré par l'Association Saint Jean de Dieu (ASDJ) ;
- Vu** l'arrêté conjoint Etat/Département n°261/DDASS/PLE du 18 février 1992 autorisant la modification du fonctionnement en la reconnaissant du Foyer Notre Dame de Lourdes à Saint François en Foyer occupationnel à double tarification et autorisant son extension de 15 à 30 lits, géré par l'Association Saint Jean de Dieu ;
- Vu** l'arrêté n°3500/DRASS/PSMS du 24 décembre 2003 portant autorisation de cession d'autorisation d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 30 lits de l'Association Saint Jean de Dieu à l'Association Frédéric Levasseur ;
- Vu** l'arrêté n°531/ARS/CD/2016 du 02 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation du Foyer Médicalisé « Alice Verdin » géré par l'Association Frédéric Levasseur ;
- Vu** le Projet de Santé 2018-2028 Océan Indien de l'Agence Régionale de Santé;



**Vu** le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale de La Réunion volet personnes handicapées 2013-2017 ;

**Vu** la demande déposée par l'AFL pour la création de 8 places d'accueil en internat et 2 en semi-internat ;

**Considérant** que le projet déposé pour la création de 8 places en internat et 2 places en semi-internat satisfait à toutes les exigences minimales demandées ;

**Considérant** que par dérogation au décret D 313-2 du CASF, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil Départemental peuvent appliquer un seuil plus élevé que celui résultant des dispositions I à IV prévus dans ce même décret, lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie, en l'espèce le sous-équipement en matière d'accueil médico-sociale et les besoins recensés sur le territoire de La Réunion

### **ARRÊTENT** :

**ARTICLE 1** : L'extension de capacité de 8 places en accueil avec hébergement et 2 en accueil de jour pour adultes handicapés au sein de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) « Alice Verdin »

**ARTICLE 2** : Le Fichier National des Equipements Sanitaires et Sociaux est mis à jour, compte tenu de cette autorisation, comme suit

<b>Entité Juridique (EJ)</b>	<b>ASSOCIATION FREDERIC LEVAVASSEUR</b>
<b>Numéro d'identification (n°FINESS)</b>	97 043 091 4
<b>Adresse complète</b>	3 rue Pierre Aubert Z.I du chaudron 97490 Sainte Clotilde
<b>Statut juridique</b>	60 Ass ; L1901 non R.U.P
<b>Numéro SIREN (9 caractères)</b>	315 682 674

<b>Entité établissement (ET)</b>	<b>EAM ALICE VERDIN</b>	
<b>Numéro d'identification (n°FINESS)</b>	97 043 075 7	
<b>Adresse complète</b>	57 chemin Alfred Mazerieux PK 8 Saint François 97400 Saint Denis (30 places) 18 rue Joseph Carpaye 97490 Sainte Clotilde (10 places)	
<b>Numéro Siret (14 caractères)</b>	315 682 674 00 173	
<b>Code catégorie établissement :</b>	437	
<b>Code mode de fixation des tarifs (MFT)</b>	09 ARS/PCD mixte	
<b>Capacité autorisée habilitée à l'aide sociale</b>	40 places	30 places sur le site 57 chemin Alfred Mazerieux PK 8 Saint François 97400 Saint Denis 10 places sur le site 18 rue Joseph Carpaye 97490 Sainte Clotilde

<b>Triplets attachés à cet ET</b>	
<b>Code discipline d'équipement</b>	939
<b>Code mode de fonctionnement</b>	Accueil avec hébergement (38 places) Accueil de jour (2 places)
<b>Code clientèle</b>	117-Deficience intellectuelle 206- Handicap psychique 414-Deficience motrice
<b>Capacité autorisée</b>	40 places



**ARTICLE 5** : La présente autorisation est valable sous condition de satisfaction de la visite de conformité prévue à l'article L. 313-6 du CASF ou d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement est suffisante (art. D 313-12-1 du CASF).

**ARTICLE 6** : Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 7** : Le Président du Conseil Départemental de La Réunion, Monsieur Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé La Réunion sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Département de La Réunion.

Saint-Denis le, 28 OCT. 2022

Le Président  
du Conseil Départemental de La Réunion



Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé La Réunion

